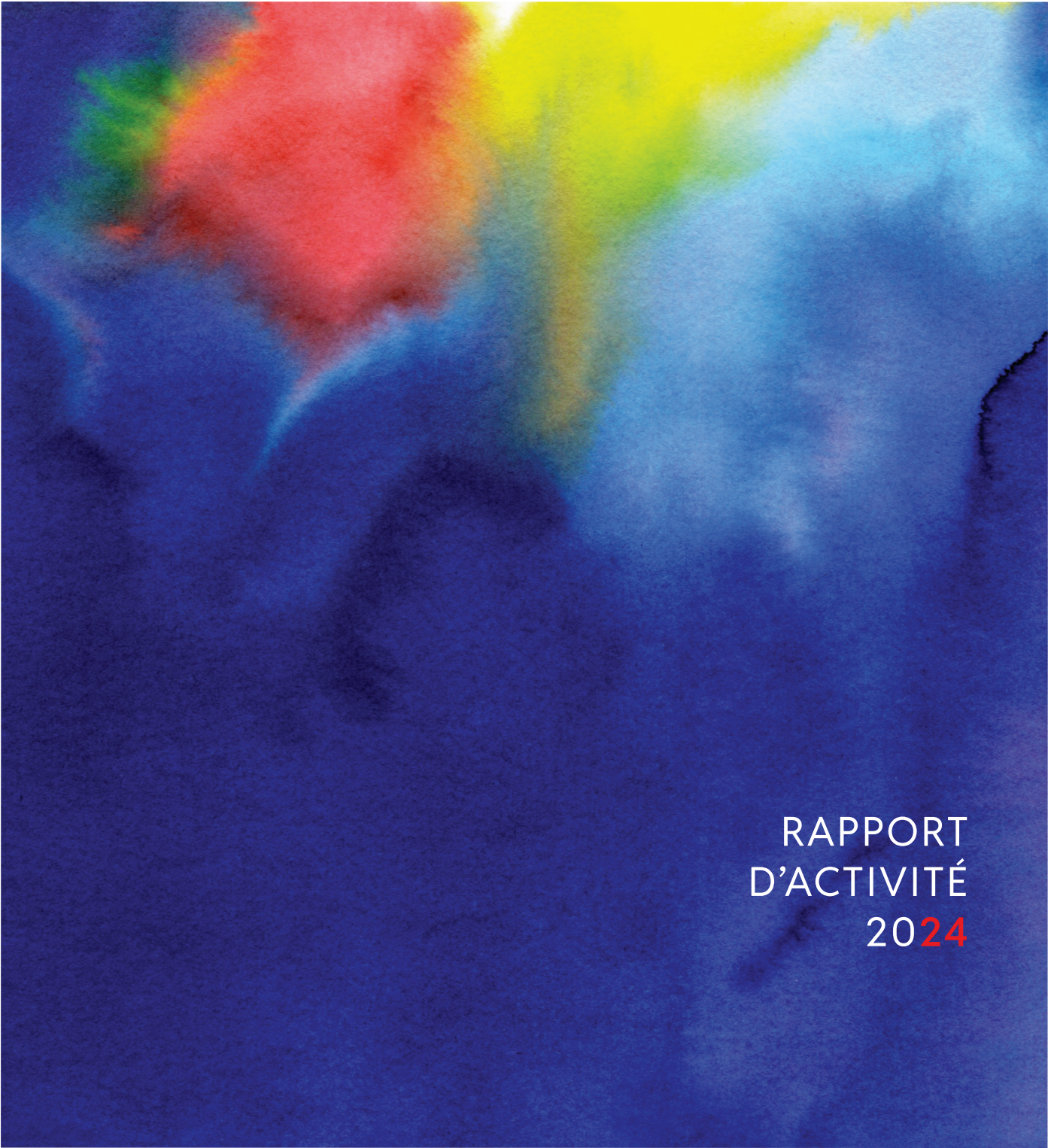




RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024

L'Afep

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

L'Afep

La voix des
grandes entreprises
françaises

L'Afep. L'Association des grandes entreprises françaises



*“ L'Histoire
s'accélère.
Transformons
collectivement
ce défi en
opportunités.”*

Patricia Barbizet
Présidente de L'Afep

L'édito

de Patricia Barbizet

Une nouvelle perspective

Tout au long de l'année 2024, L'Afep s'est saisie des grandes questions auxquelles font face ses entreprises membres. L'Histoire s'accélère et avec elle nous accélérons.

L'Histoire s'accélère dans le monde. La compétition internationale, les ruptures technologiques, la réorganisation géopolitique, souvent violente, partout politique, redéfinissent progressivement l'économie mondiale, recomposant les échanges mondiaux. Cette dynamique se trouve encore amplifiée par la nouvelle politique américaine et la montée en puissance de la Chine accroissant d'autant les défis. Mais ce nouveau contexte est aussi un terrain d'opportunités pour nos entreprises françaises à rayonnement international, leaders dans leurs domaines, à l'avant-garde technologique et disposant de savoir-faire considérables.

Aussi, notre engagement est total en faveur d'un État de droit, d'une réglementation compétitive et adaptée à ces nouveaux défis, qu'ils soient environnementaux ou technologiques, car il s'agit, fondamentalement, de promouvoir l'ensemble de notre économie dans un cadre international.

L'Histoire s'accélère en Europe. Attachées aux valeurs fondamentales de l'Europe et à l'unité du continent, L'Afep et les entreprises qui la composent se sont saisies des défis compétitifs qu'il faut maintenant relever pour que l'UE s'érige en grand rival compétitif respecté, assure la prospérité de ses citoyens et reste à la pointe du développement. L'appel à un sursaut compétitif multisectoriel a été relayé par des voix puissantes, de Christian Noyer à Mario Draghi en passant par Enrico Letta.

Reste maintenant à mettre en œuvre ces préconisations ; les intentions et les déclarations n'y suffiront

pas ! Un an après les élections européennes, les défis demeurent entiers, les remèdes sont identifiés - de la simplification compétitive à l'union pour l'épargne et l'investissement et à l'accès compétitif à l'énergie - mais les débats se poursuivent encore sans permettre des avancées concrètes à la mesure des enjeux.

L'Histoire s'accélère en France. Après des années de dérive, les finances publiques ont été au cœur des discussions après que la situation politique a évolué suite à la dissolution anticipée de l'Assemblée. L'Afep a rappelé sans relâche que le choc fiscal n'est pas une option viable pour le pays, ni à court terme ni à long terme, que le contrôle de la dépense est indispensable à la stabilité économique dont les ménages et les entreprises ont besoin. Là encore, innover, établir des partenariats publics-privés et moderniser l'action de l'État sont des objectifs stratégiques que le collectif des grandes entreprises partage et encourage.

Tout ceci ne peut se faire sans conviction et sans dialogue. L'Afep s'est affirmée tout au long de 2024 comme un lieu permettant de tisser des liens entre entreprises membres, cultivant le dialogue avec les pouvoirs publics, nationaux et européens, les administrations et les parties prenantes, nourrissant les synergies avec les dirigeants de PME, dans le cadre du TOP Afep, avec les lycéens dans celui du TOP Jeunes.

Les grandes entreprises françaises, acteurs essentiels de l'économie, sont un atout majeur pour la France. La réactivité indispensable face aux accélérations de l'Histoire se poursuivra en 2025. Il est désormais urgent de transformer collectivement ces accélérations historiques en opportunités.

L'Afep, la voix des grandes entreprises françaises

En 2024



*1000 experts mobilisés
dans les entreprises
adhérentes pour participer
aux travaux*



*100 groupes
de travail*



*200 rencontres
avec les pouvoirs publics
et les institutions
européennes*

Depuis plus de 40 ans, L'Afep porte la voix des grandes entreprises françaises auprès des pouvoirs publics hexagonaux et des institutions européennes, avec l'objectif de contribuer au développement d'une économie compétitive et durable.

Ces entreprises sont au coeur des transformations en cours, environnementales, digitales ou sociales, et L'Afep a de ce fait un rôle très important à jouer sur des sujets essentiels.

L'association s'appuie sur l'expérience et la vision des dirigeants des sociétés membres. Les groupes de travail, nourris par des analyses factuelles de la situation des entreprises ou des comparaisons internationales, permettent d'élaborer des propositions concrètes et de partager les bonnes pratiques.

Apolitique, L'Afep constitue un espace de rencontres et de dialogue privilégié entre les entreprises, les responsables politiques, les parlementaires et les administrations française et européenne. L'Afep fédère également l'engagement des grandes entreprises à travers des initiatives en faveur des PME, des territoires, de la transition écologique et des jeunes.

L'Afep est financée uniquement par les cotisations de ses membres ; elle est enregistrée auprès de la HATVP et du registre de transparence de l'Union européenne.

L'Afep en chiffres

117 grandes entreprises françaises

14 %

du PIB marchand

12 %

des salariés français

20 %

des impôts et taxes payés par les entreprises

50 %

des exportations

23 %

de leur CA réalisé en France

70 %

de la capitalisation boursière

40 %

d'entreprises familiales

50 %

de la recherche privée

Les salariés des entreprises adhérentes de L'Afep

Chiffres en Millions

2,1

En France

4,4

en Europe

8

dans le monde

Enquête réalisée auprès des adhérents de L'Afep en 2025 (Exercice 2024)

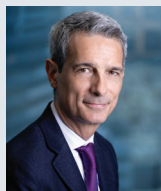
Le Conseil d'administration



Patricia Barbizet
Présidente de L'AFEP



Jean-Paul Agon
Président du Conseil
d'administration
de L'ORÉAL



Benoît Bazin
Président-directeur
général de COMPAGNIE
de SAINT-GOBAIN



Sophie Bellon
Présidente-directrice
générale de SODEXO



Sophie Boissard
Directrice générale
de CLARIANE



Alexandre Bompard
Président-directeur
général
de CARREFOUR



Thomas Buberl
Directeur général
d'AXA



Laurent Burelle
Président du Conseil
d'administration
de OPMOBILITY



**Marie-Christine
Coisne-Roquette**
Président du Conseil
d'orientation
de SONEPAR



Jean-Charles Decaux
Président du Directoire
et Co-directeur général
de JCDECAUX



Paul Hermelin
Président du Conseil
d'administration
de CAPGEMINI



François Jackow
Directeur général
d'AIR LIQUIDE



Jean Lemierre
Président du Conseil
d'administration
de BNP PARIBAS



Catherine MacGregor
Directrice générale
d'ENGIE



Frédéric Oudéa
Président du Conseil
d'administration
de SANOFI



Patrick Pouyanné
Président-directeur
général
de TOTALENERGIES



Serge Weinberg
Président de WEINBERG
CAPITAL PARTNERS

Nos adhérents

117 grandes entreprises de tous les secteurs d'activité

. ACCOR	. FIVES	. RÉMY COINTREAU
. AFM (Association Familiale Mulliez)	. FNAC DARTY	. RENAULT GROUP
. AIRBUS	. FORVIA	. REXEL
. AIR FRANCE KLM	. GALERIES LAFAYETTE	. ROQUETTE FRÈRES
. AIR LIQUIDE	. GE VERNOVA FRANCE	. ROTHSCHILD & CO
. ALSTOM	. GECINA	. SAFRAN
. ALTICE FRANCE	. GENERALI FRANCE	. SANOFI
. AODOCS	. GETLINK	. SCHNEIDER ELECTRIC SA
. ARCELORMITTAL FRANCE	. GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES	. SCOR
. ARKEMA	. GROUPE BIC	. SHELL FRANCE
. ARTEMIS	. GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT	. SLB
. AXA	. GROUPE LACTALIS	. SNF
. BIOMERIEUX	. GROUPE ROCHER	. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
. BNP PARIBAS	. GROUPE SEB	. SODEXO
. BOLLORE	. HERMÈS INTERNATIONAL	. SOLVAY
. BOUYGUES	. HSBC CONTINENTAL EUROPE	. SONEPAR
. BPCE SA	. ICADE	. SOPREMA
. BUREAU VERITAS	. ILIAD	. STMICROELECTRONICS NV
. CAPGEMINI	. IMERYS	. SUCDEN
. CARREFOUR SA	. INTERNATIONAL SOS	. SUEZ
. CASINO GUICHARD PERRACHON	. IPSEN	. TARKETT
. CLARIANE	. JCDECAUX	. TECHNIP ENERGIES
. CMA CGM	. KERING	. TELEPERFORMANCE
. COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	. KINGFISHER FRANCE	. TEMARIS & ASSOCIÉS
. CONSTELLUM	. LAGARDÈRE SA	. THALES
. COVIVIO	. LAZARD FRÈRES	. TIKEHAU CAPITAL
. CRÉDIT AGRICOLE SA	. LEGRAND SA	. TOTALENERGIES
. CRITEO	. L'ORÉAL	. UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
. DANONE	. LVMH – MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON	. VALEO
. EDENRED	. MANPOWERGROUP	. VALLOUREC
. EIFFAGE	. MERSEN	. VEOLIA
. ELIOR GROUP	. MICHELIN	. VERALLIA
. ELIS	. NESTLÉ FRANCE	. VINCI
. ENGIE	. NEXANS	. VIVENDI
. ERAMET	. OPMOBILITY	. WEINBERG CAPITAL PARTNERS
. ESSO SAF	. ORANGE	. WENDEL
. EURAZEO	. PERNOD RICARD	. WORLDLINE
. EUROFINS	. PEUGEOT INVEST	
. EURONEXT	. PLUXEE	
. EUTELSAT GROUP	. RAMSAY SANTÉ	

Nos domaines d'expertise

10 secteurs clés de la vie des entreprises

● **Fiscalité**

- Impôts sur les sociétés
- Impôts de production • Contrôle fiscal
- Fiscalité de l'épargne et du capital
- Fiscalité européenne et internationale
- TVA, fiscalité énergétique

● **Droit des affaires**

- Droit des sociétés • Actionnariat salarié
- Relations avec les investisseurs et agences de conseil en vote
- Ethique et conformité
- Lutte contre la corruption

● **Gouvernance**

- Code de gouvernement d'entreprise
- Suivi des évolutions et des pratiques de place
- Recommandations avec les acteurs clés

● **Travail, emploi et protection sociale**

- Relations individuelles et collectives
- Formation professionnelle, apprentissage
- Coût du travail • Sécurité Sociale, retraites

● **Environnement, climat & énergie**

- Transition énergétique
- Changement climatique
- Economie circulaire • Villes durables
- Biodiversité • Installations classées

● **Economie**

- Conjoncture nationale et internationale
- Macroéconomie et Finances publiques
- Etudes et analyses

● **Responsabilité sociétale des entreprises**

- Standardisation du reporting de durabilité
- Notations ESG
- Entreprises et droits humains
- Devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement

● **Droit économique**

- Concurrence • Consommation
- Protection et libre circulation des données
- Numérique
- Propriété intellectuelle

● **Financement des entreprises et marchés financiers**

- Union des marchés de capitaux
- Obligations de reporting des sociétés cotées
- Finance durable
- Relations avec les régulateurs

● **Commerce international**

- Politique commerciale de l'UE
- Accords de commerce
- Relations commerciales globales
- Protection des investissements à l'étranger

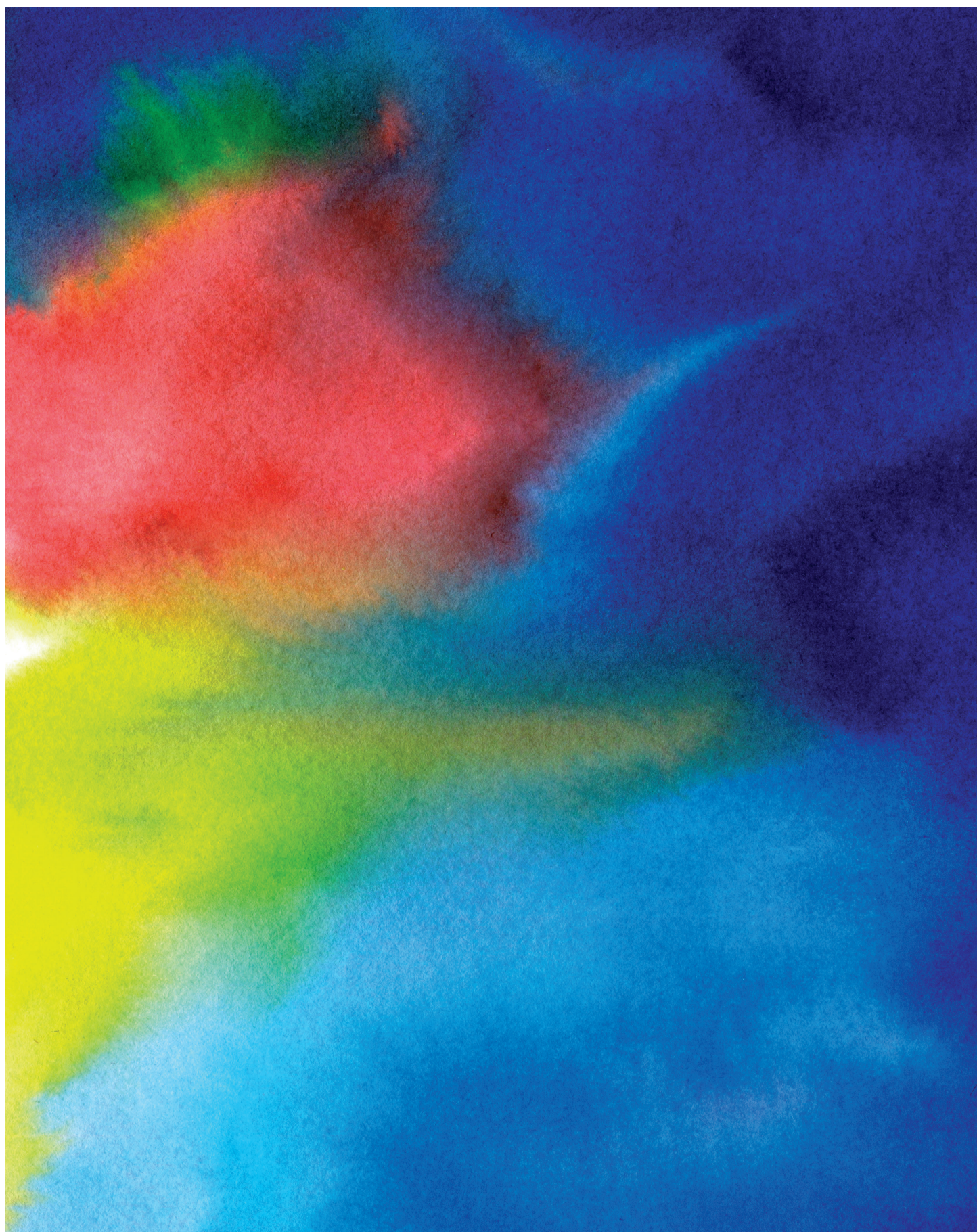
Notre équipe

A Paris

A Bruxelles

			Stéphanie Robert <i>Directrice générale</i>		Bruno Clément-Ziza <i>Directeur général adjoint</i>
Nicolas Ragache <i>Chef Economiste</i>		Elisabeth Gambert <i>Directrice RSE et Affaires Internationales</i>		Odile de Brosses <i>Directrice des Affaires juridiques</i>	
	Lé Quang Tran-Van <i>Directeur des Affaires Financières</i>		Jocelyn Goubet <i>Directeur Droit économique</i>		Sandra Aguetaz <i>Directrice des Affaires sociales</i>
Clélia Tréhin <i>Directrice des Affaires fiscales</i>		François-Nicolas Boquet <i>Directeur Environnement, Energie et Climat</i>		Fantin Perrin <i>Chargé de mission Environnement, Energie et Climat</i>	
	Marc Poulain <i>Directeur Négociations Internationales</i>		Amina Tarmil <i>Responsable Affaires Parlementaires françaises</i>		Laurence Ville <i>Directrice Développement et Opérations</i>
	Justine Richard-Morin <i>Directrice des Affaires Européennes et Responsable du Bureau de Bruxelles</i>		Guillaume Arduin <i>Directeur adjoint des Affaires Européennes</i>		Paul Delcourt <i>Conseiller Affaires Européennes</i>
					





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Les , temps forts

Perspectives économiques

L'URGENCE COMPÉTITIVE AU GRAND JOUR

L'année 2024 a été marquée par un décalage de croissance au détriment des économies européennes, soulignant l'urgence de restaurer la compétitivité structurelle en Europe.

L'année 2024 restera comme une année politiquement très dense. Le cycle d'élection, qui se prolongera jusqu'au début 2025 au sein des pays du G7, va voir se succéder des changements de gouvernements en particulier au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Japon, le démarrage de la campagne en Allemagne et au Canada, et bien sur une dissolution législative en France.

Economiquement, une leçon essentielle a émergé : l'importance d'une restauration de la compétitivité structurelle en Europe.

La deuxième année de croissance négative en Allemagne (-0,2%) et le ralentissement de la zone euro (0,9%) ou la croissance en contraction progressive en cours d'année en France, ont offert un contraste saisissant avec les performances des Etats-Unis (+2,8%), de la Chine (+5%) ou des pays émergents. Ces ralentissements se sont avérés particulièrement marqués pour l'industrie alors que les services, du fait des chocs inflationnistes de 2022 et 2023 qui ont pesé sur le pouvoir d'achat des ménages européens, n'ont pas suffi à assurer une reprise très dynamique. Ce différentiel de croissance spécifique aux économies européennes, et particulièrement marqué en 2024, a mis en lumière les défis structurels auxquels l'UE fait face depuis 20 ans : l'accès à une énergie compétitive, une régulation facilitant la prise de risque et l'innovation, une unification du marché intérieur, notamment des capitaux, sont des urgences à traiter pour permettre la restauration du potentiel de croissance de l'Union européenne.

L'année 2024 a aussi confirmé en France l'importance spécifique de mettre fin à la dérive des finances publiques.

La France cumule le taux de dépenses publiques le plus élevé, de recettes publiques le plus élevé et, bientôt, le déficit le plus important de la zone euro. La dissolution, un nouveau gouvernement, puis sa censure, ont marqué 2024. La consolidation entièrement fiscale et très partielle qui s'est alors tardivement mise en place pour 2025 n'est qu'une solution temporaire alors que les décisions sont difficiles et là encore structurelles.

Au-delà de cette prise de conscience salutaire des défis structurels, l'accélération du tempo est désormais un enjeu majeur.

La restructuration des circuits de production économique mondiaux est à l'œuvre. Portées par une vague d'innovation technologique embrassée par la Chine et les Etats-Unis, par un impératif de transition environnementale collectif, par une accélération des changements démographiques et par de nouvelles questions de sécurité, les économies sont depuis début 2025 en redéfinition rapide.

Pour les entreprises françaises, ces changements appellent des repositionnements géographiques, des investissements majeurs et la mise en valeur de leurs avantages comparatifs. A la frontière technologique de leurs secteurs, implantées internationalement et en Europe, elles entrent dans ce nouveau cycle avec des atouts indéniables.

Mais les leçons de 2024 restent d'actualité. Comme L'Afep le signalait dès le printemps 2024 : un sursaut compétitif européen et français, une stabilisation des finances publiques, une politique d'innovation sont plus que jamais nécessaires.

Contexte international

UN NOUVEL ORDRE MONDIAL POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

En 2024-2025, la réorganisation du commerce mondial est dominée par les jeux de puissance. L'UE doit désormais défendre l'intérêt de ses entreprises dans un contexte de rapports de force économiques mêlant défense, approvisionnements critiques et commerce, avec pour enjeu majeur la réaffirmation de son influence face aux États-Unis et à la Chine.

Composante des relations économiques internationales depuis bientôt une décennie, le jeu des puissances est devenu au cours de l'année 2024 et dans les premiers mois de l'année 2025, le principe de réorganisation du commerce mondial. Pour s'adapter à ce nouvel environnement, l'UE a donné la priorité aux sujets de sécurité économique, avec notamment une proposition de renforcement du contrôle des investissements entrants et la mise en place d'un suivi des investissements sortants. Elle s'est également attelée à la lutte contre les effets des surcapacités chinoises à travers de nombreuses procédures de défense commerciale dont celle sur les véhicules électriques.

Ces efforts globalement soutenus par les entreprises ont toutefois soulevé des problèmes ou des insuffisances dont l'acuité s'est peu à peu révélée. Face aux risques d'entrave aux opérations d'internationalisation des grands groupes, L'Afep a ainsi incité les pouvoirs publics à renoncer à des dispositifs trop invasifs de contrôle des IDE sortants. Par ailleurs, cette stratégie reposait sur une tentative de convergence partielle avec la politique américaine de découplage vis-à-vis de la Chine pour sécuriser la

relation économique transatlantique. Or, avant même les élections présidentielles de novembre 2024, les États-Unis n'ont montré aucune bonne volonté pour apurer les conflits commerciaux préexistants et construire avec l'UE et des alliés une alliance économique comme l'a montré l'échec des négociations sur l'accord sur l'acier et l'aluminium durable. Le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et sa politique des droits de douane additionnels ont définitivement enterré le scénario d'un ordre économique occidental aligné avec les institutions multilatérales malmenées par le jeu des BRICS mais aussi des États-Unis. L'afflux de produits chinois démontre également les limites des instruments classiques de défense commerciale.

L'UE doit désormais défendre les intérêts de ses entreprises dans de purs rapports de pouvoir, fondés sur l'asymétrie ou la coercition économique, mêlant questions de défense, approvisionnements critiques et relations commerciales. Si l'urgence commande de limiter les dommages pour notre tissu économique par des compromis pragmatiques, l'enjeu majeur pour 2025 et 2026 sera donc de réaffirmer les 27 sur la scène internationale, en retrouvant un effet de levier vis-à-vis des États-Unis et de la Chine.

Pour un sursaut compétitif européen

En 2024, à l'occasion du renouvellement des institutions européennes, L'Afep a appelé à un sursaut de compétitivité en Europe, en définissant des priorités stratégiques pour le mandat 2024-2029. Ces priorités visent à renforcer la compétitivité intérieure, la position extérieure, la transition écologique et numérique, ainsi que l'efficacité institutionnelle.



L'année 2024 a été marquée par le renouvellement des institutions européennes : élections européennes et constitution du Parlement européen, puis élection de la Présidente de la Commission et du collège des commissaires.

Face à l'ampleur des défis économiques, géopolitiques, climatiques ou encore démo-graphiques qui attendent les nouvelles institutions européennes, L'Afep a décidé de prendre part aux débats.

En vue du scrutin du 9 juin, les grandes entreprises françaises, fortes de plus de 8 millions de salariés dans le monde, dont 4,5 millions en Europe, ont exprimé un soutien indéfectible à la construction européenne, à ses valeurs, ses institutions démocratiques et son modèle social et environnemental. Une menace supplémentaire se profile : le décrochage durable de l'économie des 27 vis-à-vis des États-Unis et de l'Asie. Sans prise de conscience et sans action rapide, ce risque peut compromettre le poids de l'UE dans le monde et le maintien du modèle politique et social européen.

Le différentiel de compétitivité est en train de s'accélérer du fait des limites de

l'intégration du marché intérieur, d'une mobilisation insuffisante de l'épargne au service du virage écologique et de l'innovation, des surcharges administratives et d'un pilotage de la double transition par la norme plutôt que par l'investissement. Ces choix sont radicalement opposés à ceux de nos principaux concurrents qui gagnent déjà des parts de marché impressionnantes dans les technologies vertes.

Si des chocs externes, comme le renchérissement de l'énergie ou les politiques agressives de nos principaux concurrents économiques, peuvent avoir un impact sur la situation actuelle, l'Europe doit combler ses défaillances internes.

Un sursaut compétitif doit être entrepris pour garantir un maintien de l'UE dans la course des géants mondiaux et préserver l'espace européen de paix, de démocratie et de prospérité partagée, construit depuis 60 ans, en capitalisant sur les nombreux atouts du continent : son tissu économique, son épargne abondante, sa main d'œuvre compétente et ses capacités de recherche et développement.

L'Afep a soumis des propositions concrètes pour mettre en œuvre rapidement ce sursaut européen autour de 4 axes :

- **Un sursaut intérieur** : renforcer la compétitivité interne de l'UE notamment en accroissant les capacités d'investissement grâce à une meilleure mobilisation de l'épargne
- **Un sursaut extérieur** : renforcer la position externe de l'UE et sa résilience face aux pays tiers notamment en sécurisant les chaînes d'approvisionnement par des accords de commerce équilibrés
- **Un sursaut dans la double transition** : prioriser le déploiement des technologies vertes et numériques en soutenant la montée en puissance de l'offre européenne et en adaptant le Pacte vert
- **Un sursaut institutionnel** : adapter les institutions, les procédures et les politiques pour plus d'efficacité et d'agilité.

L'Afep a accueilli favorablement les rapports de M. Letta et de M. Draghi qui ont fait écho à ses priorités et continue de se mobiliser pour la mise en œuvre rapide et concrète d'un agenda de compétitivité à la hauteur des défis du continent européen.

Déplacements de L'Afep à Budapest et Varsovie

Dans ce tournant institutionnel, L'Afep a présenté ses priorités et ses propositions pour la nouvelle mandature aux ministères des Etats membres assurant la présidence tournante du Conseil de l'UE, la Hongrie et la Pologne, lors de déplacements en juin et novembre 2024 à Budapest et Varsovie.

Il n'y aura pas d'Union de l'épargne et de l'investissement sans davantage de compétitivité

L'Afep soutient la stratégie de la Commission européenne pour l'Union de l'épargne et de l'investissement, en insistant sur la nécessité d'améliorer rapidement la compétitivité des marchés européens, la rentabilité des acteurs financiers et la prise de risques pour financer l'économie.

La Commission européenne a publié en mars 2025 sa stratégie pour l'Union de l'épargne et de l'investissement. L'Afep soutient les objectifs de la Commission tout en insistant sur la nécessité de prioriser davantage les mesures et de pouvoir délivrer rapidement de premiers résultats afin de ne pas perdre l'élan impulsé par les rapports dont on ne cite plus les auteurs, non par superstition mais par peur d'être trop répétitif.

Les premières propositions de la Commission afin de relancer le marché de la titrisation, attendues de longue date, sont en phase avec les attentes des entreprises, la titrisation permettant de mieux financer les entreprises en ce qu'elle permet notamment de céder des créances commerciales. L'Afep soutient également les travaux menés pour mobiliser l'épargne européenne. Il sera important dans ce domaine d'éviter tout conflit avec le label « Finance Europe ».

L'Afep souhaite en outre le développement de l'actionnariat salarié, outil de cohésion et de stabilisation de l'actionnariat des entreprises européennes. Une recommandation de la Commission pourrait permettre de proposer une harmonisation des principales caractéristiques de ces opérations et inviter les Etats membres

à adopter les mesures nécessaires à son développement. Enfin, en matière de supervision, L'Afep plaide pour l'introduction de la compétitivité dans le mandat des autorités européennes de supervision comme objectif secondaire. L'Autorité des Marchés Financiers l'a fait en pratique il y a plus de 10 ans, en créant le statut des valeurs moyennes et petites, en favorisant la double cotation des sociétés cotées aux Etats-Unis ou encore le développement des SPAC.

Il est donc nécessaire d'intégrer le fait que si l'on veut financer l'économie :

- Les marchés européens doivent être attractifs.
- Les acteurs financiers européens doivent être compétitifs et rentables.
- Les autorités, institutions et épargnants européens doivent prendre plus de risques.

Plus globalement, l'Union de l'épargne et de l'investissement ne se fera pas sans amélioration significative de la compétitivité et de la productivité de l'Union européenne car l'épargne ne restera ou ne s'investira en Europe que si l'économie européenne est attractive, en croissance, et s'il existe des projets dans lesquels investir.

Pour une conception stratégique et cohérente de la législation climatique européenne

L'Afep défend une conception stratégique des législations climatiques européennes, intégrant la compétitivité des entreprises comme un atout. Cela implique une approche cohérente et systémique des textes législatifs fondée sur la réalisation d'études de faisabilité et un pilotage rigoureux de leur application.

Réussir la transition climatique implique de déployer une nouvelle approche pour l'élaboration et la mise en œuvre de la législation climatique européenne.

Tirant les leçons du foisonnement des législations issues du Pacte vert européen et du paquet européen "Fit for 55" (-55% d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030), L'Afep porte un message clair auprès des pouvoirs publics français et européens :

- Les différentes législations climatiques doivent être conçues en parfaite cohérence avec les législations assurant la compétitivité des entreprises afin d'en faire un véritable atout stratégique.
- Une approche systémique doit être privilégiée car ces législations sont toutes en interaction : loi climat, quotas ETS, objectifs renouvelables, efficacité énergétique, textes sectoriels, fiscalité... A ce titre, il est indispensable d'effectuer des études de faisabilité, y compris à l'issue du processus de co-décision, pour s'assurer de la faisabilité des réglementations finalement adoptées.
- L'application des réglementations climatiques doit faire l'objet d'un pilotage étroit et annuel par les autorités publiques et les acteurs en charge d'appliquer les

textes afin d'actualiser si besoin les moyens et les objectifs.

- Concernant l'objectif climatique post 2030, il est indispensable de le conditionner d'abord à la réussite de l'atteinte de l'objectif 2030, et de s'assurer de l'application du principe de neutralité technologique.
- De même, le dispositif destiné à éviter le greenwashing prévu par la directive "Green Claims" doit être articulé avec la directive CSRD sur le reporting pour éviter des doubles vérifications et des contraintes non justifiées sur l'usage des crédits carbone. Enfin, les conditions d'élaboration des plans de transition climatique doivent être clarifiées : ceux-ci doivent relever des règles prévues par la directive CSRD, dans une logique de moyens et non de résultats, en se référant effectivement aux objectifs de l'Accord de Paris.

L'Afep poursuivra en 2025 la promotion d'un agenda de compétitivité permettant de construire le chemin d'une transition climatique de l'économie européenne par des investissements et non des baisses d'activité, fermetures de sites ou relocalisation d'activités.

Adapter et simplifier le cadre réglementaire des rapports de durabilité pour accompagner le pilotage de la transition verte

Le rapport Draghi identifie les charges administratives et de reporting comme un facteur majeur de la perte de compétitivité de l'UE. Les entreprises européennes ne devraient pas être exposées à des normes disproportionnées que leurs concurrents des pays tiers n'ont pas à appliquer et qui ne permettent pas d'atteindre les objectifs en matière de durabilité.

En vue de la proposition « Omnibus » annoncée par la Commission pour le début de l'année 2025, L'Afep et le Deutsches Aktieninstitut (DAI), l'association réunissant les plus grandes entreprises allemandes, ont appelé à une révision de l'architecture du cadre européen en matière de finance durable.

La directive sur le reporting de durabilité (CSRD), en tant que pierre angulaire, et les normes européennes de reporting de durabilité (ESRS), qui se concentrent sur les informations essentielles, sont nécessaires pour atteindre les objectifs visés. D'autres textes tels que le règlement sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), le règlement sur la taxonomie européenne et la directive sur le devoir de vigilance européen (CS3D) devront être alignés sur la CSRD simplifiée pour faciliter la transition.

Pour ce faire, les modifications législatives et réglementaires ci-après doivent être rapidement mises en œuvre :

- Renforcer les secrets d'affaires car la directive CSRD exige des entreprises qu'elles publient des informations stratégiques qui peuvent être utilisées par des concurrents non européens qui ne sont pas soumis aux mêmes exigences de transparence. Les dispositions

permettant de limiter la publication d'informations sensibles doivent être renforcées ;

- Concentrer les rapports de développement durable sur l'essentiel, afin qu'ils puissent être utilisés par les dirigeants des entreprises et les investisseurs pour piloter leur transition. La quantité disproportionnée d'informations requises a un effet négatif sur la transition. Au lieu de servir de boussole stratégique, elle devient un exercice de pure conformité ;
- Revoir les exigences en matière de digitalisation selon le format électronique unique européen (ESEF) en tenant compte du développement des nouvelles technologies, en particulier de l'intelligence artificielle ;
- Suspender la normalisation sectorielle jusqu'à ce que la simplification des normes transsectorielles soit achevée. Toute norme sectorielle doit remplacer plutôt qu'ajouter de la complexité et doit s'appuyer sur les cadres existants, tels que le SASB ;
- Rationaliser et réviser les dispositions relatives aux plans de transition climatique afin d'obtenir une définition uniforme et claire. Le plan de transition doit se référer strictement à l'Accord de Paris, et la notion de « compatibilité » entre les objectifs climat de chaque

entreprise et ceux de l'Accord de Paris doit être clairement définie ;

- Rendre facultative l'application de la taxonomie de l'UE car elle ne couvre qu'une partie de l'économie et impose une charge importante pour démontrer l'alignement des activités éligibles.

Les propositions « Omnibus », publiées en février 2025, n'ont pas apporté les améliorations atten-

dues. L'Afep contribue activement aux travaux de place réunissant les investisseurs, les normalisateurs et les auditeurs afin que les négociations en cours des colégislateurs reflètent effectivement les attentes des différentes parties prenantes et permettent d'aboutir enfin à un cadre de durabilité au service de la compétitivité et de la transition écologique.

RATIONNALISER LES OBLIGATIONS DE VIGILANCE POUR EN ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE

Les grandes entreprises sont pleinement engagées en faveur de la RSE et du respect des droits de l'Homme. Cependant, la directive CS3D adoptée en juin 2024 s'avère trop complexe, avec des obligations étendues et des sanctions sévères, qui nuisent à la compétitivité des entreprises européennes.

Reconnaissant les nombreuses malfaçons du texte adopté début 2024, la Commission européenne – suivant en cela les recommandations du Rapport Draghi – a annoncé qu'elle remettrait en chantier la directive sur le devoir de vigilance.

L'Afep, suivie par les organisations patronales de plusieurs Etats membres, demandait le report de l'application de la CS3D dans l'attente d'une évaluation complète de ses incidences sur la compétitivité des entreprises européennes, et l'organisation d'une concertation approfondie avec les entreprises et leurs associations professionnelles afin d'identifier et de traiter les domaines prioritaires dans lesquels une clarification et une réduction de la charge devraient être réalisées.

En l'état, le texte obligerait les entreprises européennes à se retirer de certaines régions du

monde au profit de concurrents internationaux dont les normes de durabilité sont moins strictes.

Cependant, les propositions de révision présentées début 2025 par la Commission dans la proposition Omnibus manquent leur objectif et ne répondent pas aux attentes des entreprises de disposer d'un dispositif de vigilance efficace, apportant toute la sécurité juridique nécessaire tout en permettant d'éviter des distorsions de concurrence vis-à-vis des entreprises non européennes.

Malgré les déclarations du chancelier Merz et du Président Macron en faveur de l'abrogation de la directive qui auraient pu servir de catalyseur pour aboutir à une véritable rationalisation de la directive, l'accord auquel est parvenu le Conseil en juin 2025 présente des avancées trop marginales.

Lever les freins à l'innovation en Europe dans le domaine de l'IA et du numérique

L'accès aux données est crucial pour le développement des IA, mais les autorités adoptent une interprétation trop extensive du RGPD qui pénalise les entreprises dans l'utilisation des données pour innover et qui constitue un obstacle à l'entrée sur les marchés numériques déjà dominés par des acteurs non européens.

En 2024, la mise en œuvre de la réglementation sur la protection des données personnelles a fortement mobilisé L'Afep en particulier dans ses implications en matière d'innovation autour de la donnée, et notamment dans le domaine de l'IA. En effet, parmi les ressources nécessaires à l'entraînement et au développement de l'IA figurent des données en grand nombre et de qualité. Ainsi, l'accès aux données privées permet d'affiner les modèles d'IA.

Or, les autorités de protection des données personnelles ont adopté une interprétation extensive du Règlement général sur la protection des données (RGPD), éloignée de l'approche par les risques initiale du texte, et qui pénalise les entreprises dans l'utilisation des données pour innover, y compris lorsque ces données personnelles ont été anonymisées ou pseudonymisées. L'Afep avait déjà précédemment alerté les pouvoirs publics sur ce risque lors de la consultation publique de la Commission européenne sur l'application du RGPD menée en décembre 2023.

Les différents sujets dont L'Afep s'est saisie au cours de l'année 2024 dans le domaine de l'IA, lui ont permis d'insister sur la nécessité d'adopter une approche équilibrée du texte afin de permettre aux entreprises d'innover autour de la donnée, en rappelant que le droit à la protection des données personnelles n'est pas absolu et doit être mis en balance

avec les autres droits fondamentaux et notamment la liberté d'entreprendre. Ces travaux se sont accompagnés d'un dialogue plus informel pour inviter les autorités à abandonner le principe de précaution, et revenir à une approche par les risques concrets et non théoriques.

En réalité, une interprétation extensive de la réglementation par les autorités de protection des données constitue non seulement un obstacle à l'innovation en Europe, mais également un obstacle à l'entrée sur les marchés numériques qui sont hélas déjà dominés par des acteurs non européens. L'Afep a en parallèle alerté l'Autorité de la concurrence sur ce risque dans le cadre de sa consultation publique sur le fonctionnement concurrentiel du marché de l'IA générative.

Le dialogue avec les pouvoirs publics sur ce sujet se prolonge alors que les débats autour d'un exercice éventuel de simplification « omnibus » dans le secteur du numérique se poursuivent et que l'intégration du RGPD dans son champ n'est pas encore actée. Surtout, les interactions entre le RGPD et l'IA Act ne sont pas claires, avec des risques d'empilement et de contradictions, alors que ce dernier a commencé à entrer progressivement en application et que l'ensemble des actes délégués nécessaires à sa mise en œuvre n'ont pas été adoptés. L'Afep œuvre là aussi pour que ce texte soit intégré à l'exercice de simplification de l'omnibus numérique.

Faire face à la montée en puissance des enjeux d'emploi en articulant mieux protections sociales et travail

Face aux évolutions démographiques et sociales et à des besoins en compétences grandissants, la poursuite des réformes sur le marché du travail constitue un enjeu de compétitivité à notre main.

Les entreprises de L'Afep emploient 2,5 millions de salariés en France sur tous les territoires et dans tous les domaines d'activité. Ces emplois connaissent des transformations remarquables sous l'effet de changements technologiques, sociaux ou économiques. Tout au long de l'année 2024, les grandes entreprises sont restées attentives à accompagner ces transformations au travers de leurs politiques de formation, de recrutement et d'adaptation de leurs politiques sociales.

Cette action s'est déroulée dans un environnement législatif et réglementaire en évolution. L'Afep a ainsi une nouvelle fois soutenu le déploiement des réformes qui accompagnent positivement ces transformations. Celles de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel, grâce auxquelles de nombreux jeunes sont aujourd'hui en capacité d'entrer plus vite sur le marché du travail ; celles des retraites avec l'allongement de l'âge de départ, qui conduit à prolonger l'activité des seniors avec un taux d'emploi qui n'a jamais été aussi élevé ; celles de l'indemnisation du chômage alors que le taux de chômage est resté autour de 7% en 2024.

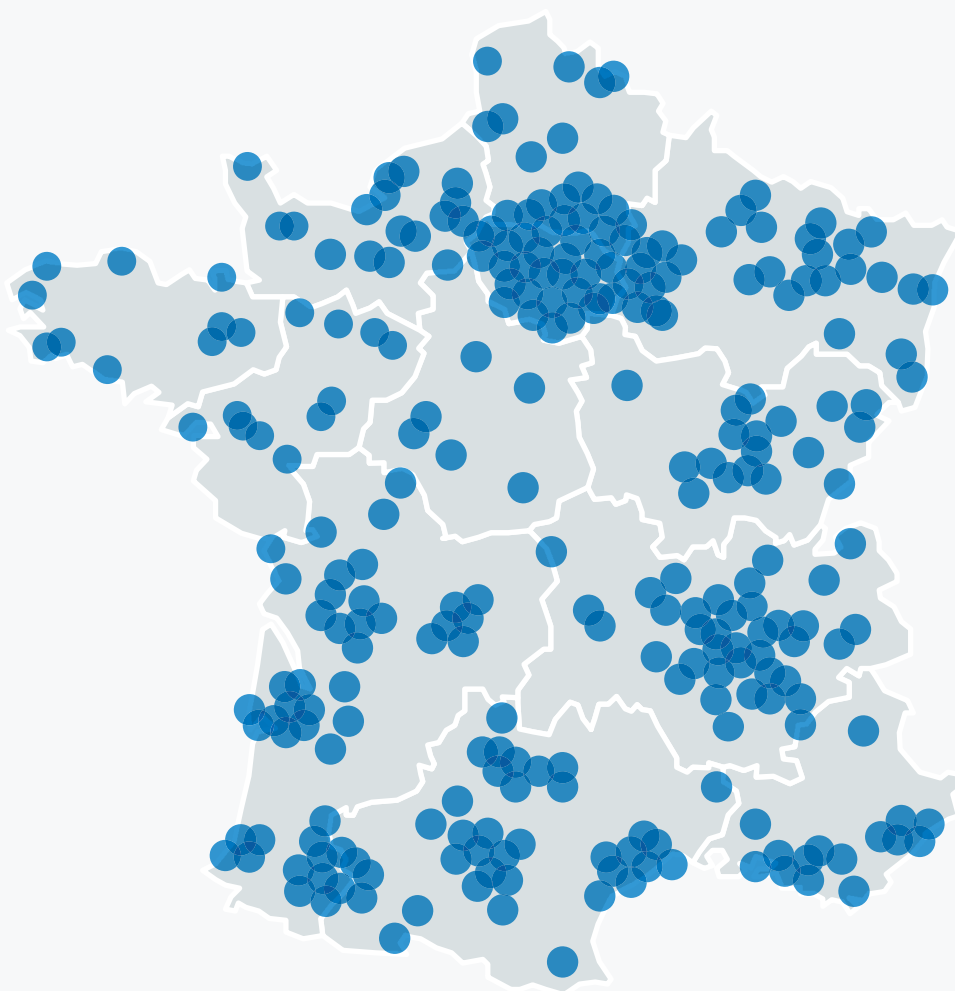
Mais les débats et décisions publiques de 2024 ont aussi rappelé que la situation n'était pas stabilisée. Les débats sur les

retraites ou l'apprentissage se sont poursuivis. Surtout, le débat sur le coût du travail s'est ouvert de nouveau, conduisant à sa hausse via une diminution des allègements de charges. Pour les entreprises, ces allègements ont des effets positifs sur les emplois, les salaires, les prix et la compétitivité. Ils pèsent dans les décisions d'investissements, d'importation et d'embauche, en fonction de la situation concurrentielle des entreprises. En 2024 les allègements ont été réduits de 5 Md€ dans le cadre du PLFSS.

Dans le cas des grandes entreprises, la hausse des charges salariales rend moins attractive la production sur le territoire et conduit au sein de la masse salariale à arbitrer entre hausse des salaires et emplois. Au fond, le développement du marché du travail est toujours un élément central de ce que doit être notre compétitivité. Et le travail constitue un facteur de production absolument majeur qu'il faut impérativement soutenir. Dans ce cadre, L'Afep soutient une meilleure articulation entre protection sociale et travail, qui prenne en compte les développements démographiques, économiques et techniques, afin que travail et protection sociale soient complémentaires et non pas artificiellement opposés.

Les grands groupes font le choix de la France pour leurs activités de recherche

300 centres de recherche localisés sur tous les territoires





Les entreprises de L'Afep en quelques chiffres

50%

de la recherche
privée française

300

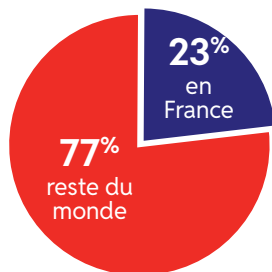
centres de recherche
en France

110 000

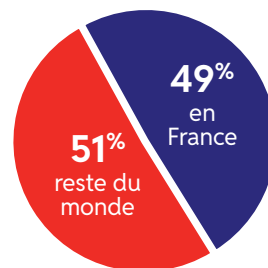
chercheurs

Nos grandes entreprises mondialisées font le choix de localiser leurs activités de R&D en France

Chiffre d'affaires

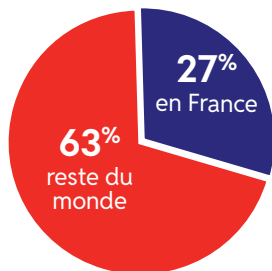


Dépenses de R&D

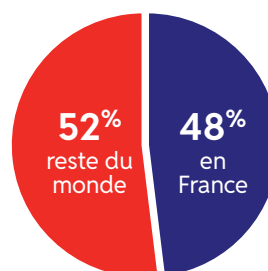


Alors que les grandes entreprises réalisent 23% de leur chiffre d'affaires en France, elles y localisent 49% de leurs dépenses en R&D

Salariés tous types d'activité



Chercheurs



Les grands groupes emploient en France 27% de leurs effectifs globaux et 48% de leurs chercheurs

Source : Enquête auprès des adhérents de l'Afep – Données 2024



Le Top Afep : un engagement des grandes entreprises en faveur des PME et des territoires

Le TOP Afep, créé en 2018, est l'évènement annuel incontournable qui réunit les dirigeants de grands groupes et de petites entreprises pour échanger sur des projets de croissance.

La 6^{ème} édition s'est tenue en mars 2024. Quarante dirigeants des plus grandes entreprises françaises étaient présents en personne pour échanger avec 300 entrepreneurs venus de toute la France : des patrons de PME, d'ETI mais aussi de start-up innovantes pour des dialogues en tête-à-tête, de « patron à patron ».

Une opportunité exceptionnelle pour les petites entreprises de challenger leur stratégie ou de présenter des solutions directement auprès des décideurs des grands groupes français.

Un accélérateur de croissance et un marqueur fort de l'engagement des grandes entreprises en faveur de l'écosystème des PME sur tous les territoires.

- 6^e édition du Top Afep en 2024

- 40 dirigeants des plus grands groupes français

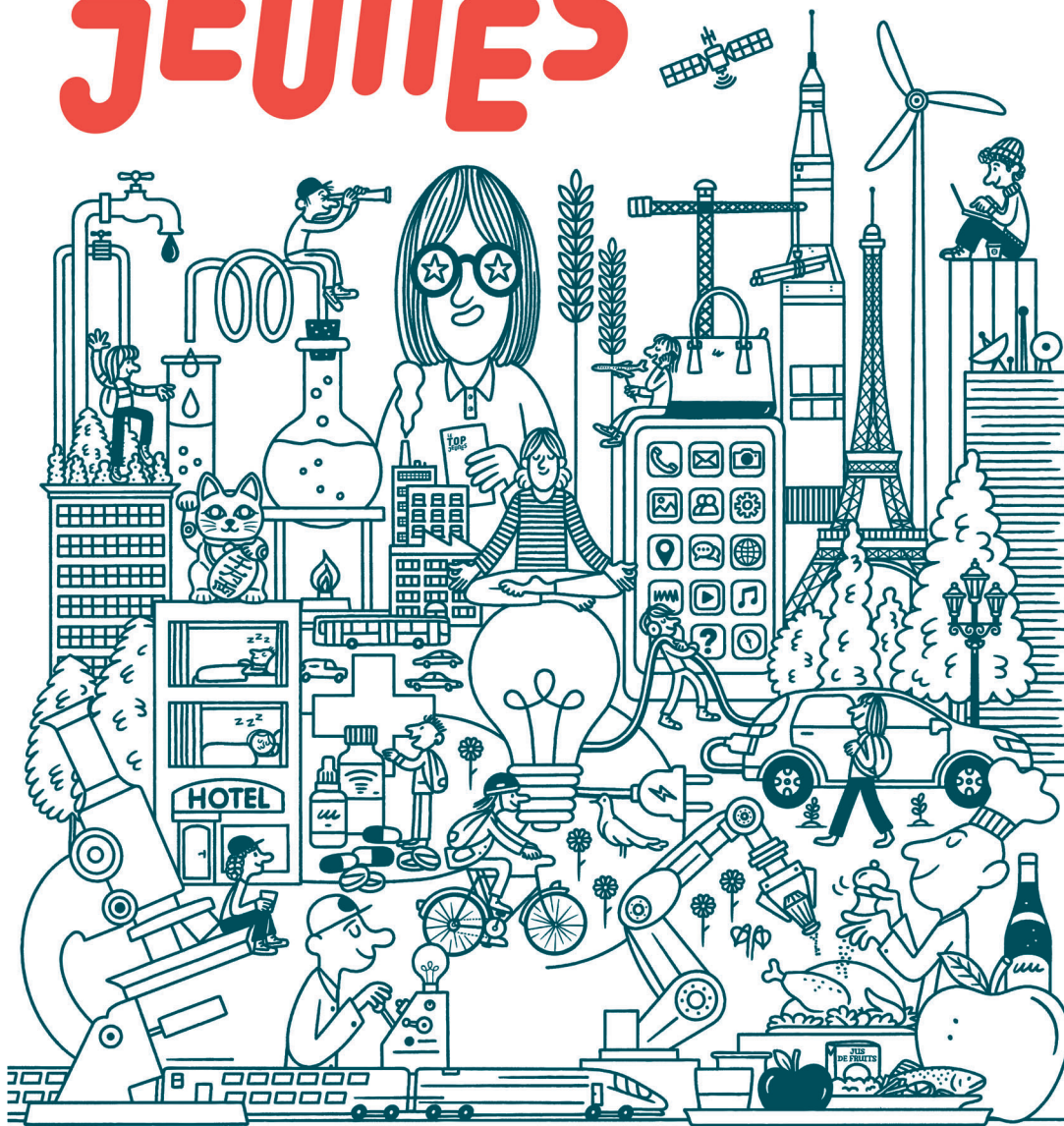
- 300 entrepreneurs de toute la France

- +de 800 RDV en format speed-meeting



LE
TOP
JEUNES

VENREDI 15 MARS 2024
CESE / PARIS



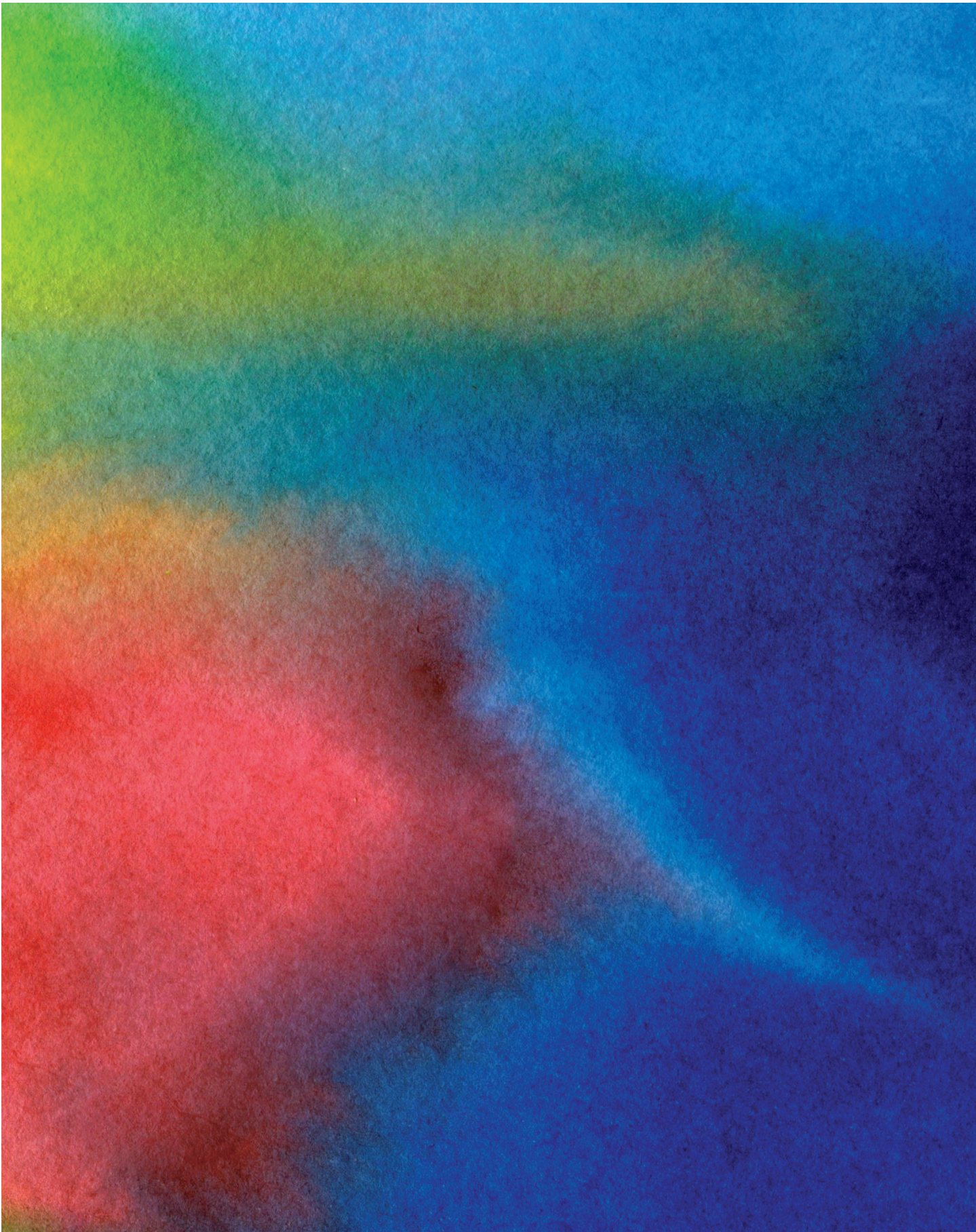
**LYCÉENS ET GRANDES ENTREPRISES
POUR DES RENCONTRES AU SOMMET !**

Le Top Jeunes : les grandes entreprises ouvrent leurs portes aux lycéens à la découverte des métiers

L'Afep a lancé en mars 2024 la première édition du TOP Jeunes, un événement organisé en partenariat avec l'Éducation nationale pour permettre aux lycéens de découvrir la diversité des métiers offerts par les grandes entreprises. 40 grandes entreprises de L'Afep étaient présentes au Conseil économique social et environnemental pour échanger avec 300 lycéens de classes de seconde, venus de différents établissements d'Ile-de-France. En première partie de journée, ils ont pu dialoguer directement avec 5 dirigeants de grands groupes venus répondre à leurs questions très variées dans l'hémicycle du CESE, en présence de la ministre de l'Éducation et du ministre de l'Industrie. Au cours de cette matinée, les lycéens ont ainsi pu découvrir une large palette de métiers, mieux cerner les compétences requises et avoir une meilleure perception des parcours possibles en entreprise avant de choisir leur stage de seconde.

- 1^{ère} édition du Top Jeunes en mars 2024
- En partenariat avec l'Éducation nationale
- 40 grandes entreprises de L'Afep présentes
- 300 lycéens de seconde d'Ile-de-France





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Les interactions

Réunions et groupes de travail

DÎNERS D'INFORMATION DES PRÉSIDENTS

Pierre Sellal, Ambassadeur de France et ancien représentant permanent des autorités françaises auprès de l'Union européenne

François Delattre, Ambassadeur de France en Allemagne

Gérard Larcher, Président du Sénat

Luc Rémont, Président-Directeur général d'Electricité de France (EDF)

François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France

Jérôme Fourquet, Politologue français et Directeur du département Opinion de l'institut de sondages français IFOP (Institut français d'opinion publique),

Laurence Nardon, Directrice du programme « Etats-Unis » à l'Institut français des Relations Internationales (IFRI)

Marc Ferracci, Ministre délégué chargé de l'industrie

FISCALITE

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Benjamin Angel, Directeur de la fiscalité directe de la Commission européenne

Amélie Verdier, Directrice générale des finances publiques (DGFiP)

Philippe-Emmanuel de Beer, Directeur de la Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI)

Alexandre Gardette, Directeur chargé de la Direction des grandes entreprises (DGFiP)

Martin Klam, sous-Directeur des affaires européennes et internationales (DGFiP)

Eric Vanel, Chef des services partenaires des entreprises (SPE) et mise en conformité (SMEC)

Réunions thématiques

Fiscalité française

- Commission fiscale : Présentation des mesures du projet de Loi de finances pour 2025 et tour d'actualité
- Enquête sur l'empreinte française des entreprises

- Enquête sur le CIR (analyse & mapping des Centres de recherche des entreprises sur le territoire)
- Mesures d'incitation à la recherche
- Pacte Dutreil
- Rachat d'actions
- Soumission des rapports trimestriels CBAM
- Pilier 2 : accompagnement des entreprises, communication financière

Fiscalité européenne

- Transposition de la Directive européenne CBCR public
- Proposition de Directive FASTER (Faster and Safer Relief of excess withholding taxes)
- Proposition de Directive d'uniformisation de l'assiette européenne de l'impôt sur les sociétés
Business in Europe Framework for Income Taxation – BEFIT
- Proposition Directive Prix de transfert

Fiscalité internationale

- Convention cadre des Nations unies sur la coopération en matière fiscale
- Conférence de l'Observatoire des conventions fiscales internationales (AFEP, MEDEF, CCE)
- Projet de Directive ViDA
- Taxe américaine sur les rachats d'actions
- Programmes des candidats Harris & Trump et impacts fiscaux des mesures du nouveau gouvernement Trump
- Redressements fiscaux à l'étranger (notamment au Mexique)
- Pilier 2 : convention de l'OCDE relative à la règle d'assujettissement à l'impôt (RAI)
- Pilier 2 & prestataires externes
- Inde : renégociation de la convention fiscale franco-indienne
- CBCR australien

DROIT DES AFFAIRES ET GOUVERNANCE

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Astrid Milsan, Secrétaire générale adjointe en charge de la direction des émetteurs et de la direction des affaires comptables et **Marine Corrieras**, Directrice de la division doctrine émetteurs et back office (AMF)

Edouard Dubois, Responsable du vote (Amundi)

Valentine Bonnet, Directrice gouvernement d'entreprise et conformité de l'Association française de la gestion financière (AFG), et **Michael Herskovich**, Global Head of Stewardship chez BNP Paribas Asset Management

Charles Pinel, Directeur général, et Jehanne Leroy, Directrice de la recherche ESG France (Proxinvest)

Amra Balic, Managing Director, Head of BlackRock Investment Stewardship EMEA, et **Gaia Mazzucchelli**, Vice President, BlackRock Investment Stewardship EMEA (BlackRock)

John Tatnell, Lead Analyst EMEA/APAC de Vanguard Investment Stewardship, **Andrew Gebelin**, Investment Stewardship Director EMEA/APAC, et **Sarah Relich**, Head of Investment Stewardship for EMEA/APAC (Vanguard)

Cédric Lavérie, Head of French Governance Research, **Catherine Salmon**, Responsable Recherche Gouvernance (France, Royaume-Uni & MENA), et **Julien Abriola**, Analyste Senior (ISS)

Irene Bucelli, Lead Analyst France & European ESG, et **Eleanor Bonstow**, Senior Research Analyst, France (Glass, Lewis & Co)

Catherine Ferriol, Chef du département du conseil aux acteurs économiques, et **Paul Krembel**, Chargé d'appui aux acteurs économiques (AFA)

Dan Dionisie, Chef d'unité Droit des sociétés à la DG JUST (Commission européenne)

Benjamin Darteville, Chef du bureau Finance durable, droit des sociétés, comptabilité et gouvernance des entreprises (Finent 3) de la DG Trésor.

Réunions thématiques

Droit des sociétés/financier et Gouvernement d'entreprise

- Mise à jour du questionnaire type d'évaluation du conseil d'administration
- Développement de l'actionnariat salarié en Europe
- Assemblées générales des sociétés cotées
- Reporting social de la CSRD
- Projet de loi attractivité : numérisation du droit des sociétés et mesures destinées à faciliter le financement par la Bourse
- Décrets d'application de la loi Attractivité
- Projet d'ordonnance de transposition de la directive sur la mixité femmes/hommes dans les conseils
- Projet de décret d'application de l'ordonnance sur la mixité femmes/hommes dans les conseils
- Guide pour la consultation des parties prenantes en application de l'article 13 de la directive CS3D
- Règlement sur les Abus de marché : préparation des actes délégués concernant les processus en plusieurs étapes et consultation de l'ESMA sur le régime de responsabilité lié au Prospectus
- Mission de l'IGF sur les fonds souverains et fonds de pension

Conformité

- Principes de l'OCDE sur le lobbying responsable

AFFAIRES SOCIALES

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Thierry Dieuleveux, Inspecteur Général des Affaires Sociales – IGAS, et **Fabienne Bartoli**, **Frédéric Laloue**, **Mikaël Hautchamp**

Réunions thématiques

- Partage de la valeur
- Rencontres avec les associations "tous en stage" et "my future" concernant les stages de seconde
- Directive CEE
- Mise en œuvre des nouvelles règles d'acquisition de congés payés pendant un arrêt maladie
- Mise en œuvre du reporting social de la CSRD
- Rapport Draghi
- Discussions budgétaires
- Atelier RH : ASC et interdiction de la condition d'ancienneté

DROIT ECONOMIQUE/CONCURRENCE

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Killian Gross, Chef d'unité Élaboration et coordination des politiques en matière d'IA - DG CNECT Commission européenne, et **Antoine-Alexandre André**, Policy and legal officer, et **Martin Ulbrich**, policy officer

Eric Delisle, Chef du service de l'emploi, des solidarités, du sport et de l'habitat de la CNIL

Anne Bouverot, Présidente de la Commission de l'intelligence artificielle

Réunions thématiques

Intelligence artificielle

- Contribution à la consultation publique de la CNIL sur le développement des systèmes d'IA
- Contribution à la consultation de la commission européenne sur un projet de lignes directrices sur le règlement sur l'IA
- Atelier du CEPD sur l'articulation entre le RGPD et le développement des systèmes d'IA
- Contribution à la consultation publique de la Commission européenne sur les besoins de l'Europe en matière d'infrastructures numériques
- Rapport DRAGHI & lettre de mission de la commissaire VIRKKUNEN

Cybersécurité

- Cybersécurité & certification EUCS pour le cloud

- Contribution à la consultation publique de la Commission européenne sur la définition de la notion d'incident au sens de la directive NIS2
- Projet de loi résilience et cybersécurité - Transposition de la directive NIS2

Données personnelles

- Contribution à la consultation publique de la CNIL sur un projet de guide pratique sur l'analyse d'impact des transferts de données
- Contribution à la consultation de la CNIL sur un projet de recommandation sur le recueil du consentement multi-terminaux
- Contribution à la consultation publique de la CNIL sur une recommandation sur la mesure de la diversité au travail
- Difficultés dans la mise en œuvre du droit d'accès des salariés à leurs données personnelles
- Contribution à la consultation du CEPD sur un projet de lignes directrices sur la notion d'intérêt légitime
- Référentiel « durées de conservation » : consultation des acteurs du secteur
- RGPD & CSRD - mise en œuvre des ESRS

Retards de paiement

- Règlement européen contre les retards de paiement

Concurrence

- Contribution à la consultation publique de l'Autorité de la concurrence sur les accords de coopération en matière de développement durable
- Contribution à la consultation publique de l'Autorité de la concurrence sur l'IA générative
- Contribution à la consultation publique de la Commission européenne sur un projet de lignes directrices sur les pratiques d'éviction des entreprises en position dominante
- Rapport DRAGHI & lettre de mission de la commissaire RIBERA

Consommation

- Proposition de directive européenne « Green Claims »
- Délais de paiement (règlement européen contre les retards de paiement, guide des bonnes pratiques)

Propriété intellectuelle

- Sanctions contre la Russie et droits de propriété intellectuelle
- Contribution à la consultation publique de la Commission européenne sur la protection des droits de propriété intellectuelle dans les pays tiers

AFFAIRES FINANCIERES

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Astrid Milsan, Secrétaire générale adjointe en charge de la Direction des émetteurs de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et feu **Marine Corrieras**, Directrice de la division doctrine émetteurs de l'AMF

Andreas Barckow, Président de l'International Accounting Standards Board (IASB), et **Linda Mezon-Hutter**, Vice-présidente de l'IASB

Bertrand Perrin, Membre de l'IASB

Emmanuel Faber, Président de l'International Sustainability Standards Board (ISSB)

Didier Millerot, Chef de l'unité Finance durable, DG FISMA, commission européenne

Réunions thématiques

Finance durable

- Mise en œuvre de la CSRD
- Transformation des modèles d'affaires
- Taxonomie
- Présentation des Fonds Prototype Biodiversité
- Plans de transition
- Indicateur climat de la Banque de France
- Digitalisation du rapport de durabilité

Reporting et audit

- Comptabilité française (comptabilisation du chiffre d'affaires) et internationale (regroupement d'entreprises, goodwill et dépréciations)
- Audit de durabilité
- Qualité du *reporting*, contrôle interne et gouvernance
- Mise en œuvre du point d'accès unique européen (ESAP)

Marchés financiers, financement des entreprises et autres

- Listing Act
- Consultation européenne sur la titrisation
- Projet de loi attractivité
- Projet de loi résilience et cybersécurité
- Délais de paiement (règlement européen contre les retards de paiement, guide des bonnes pratiques)
- Régulation financière européenne
- Actionnariat salarié

ENVIRONNEMENT/ CLIMAT/ENERGIE

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Marguerite Descamps, Responsable du développement de l'Ademe

Eric Darlot, Chef de projet BPI France

Yannick Saleman, Chef de projet « Emploi et politique industrielle » au Shift Project

Romain Grandjean, Manager de l'initiative IF

Sylvain Goupille, Co-fondateur et Directeur général de la société Le printemps des terres et

Laurent Piermont, président

Yannick Jacquemart, Directeur nouvelles flexibilités du système électrique (RTE) et

Benjamin Commandré, Responsable du pôle réputation à la Direction de la communication (RTE)

Jean Baptiste Gernet, Chef de projet au sein de la FUB

Cédric Bourillet, Directeur général de la Prévention des Risques

Laurent Prudhomme, Président Fondateur de Lacen des Territoires, et Jacques Sappei, actuel Président

de Lacen des Territoires, et **Caroline Weber**, Directrice générale de Middenext

Nathalie Guennoc, Chargée de mission de « Le Do Tank ».

Sylvie Goulard, Co-présidente IAPB et **Amelia Fawcett**, Co-présidente IAPB

Alexandre Paquot, Directeur à la DG CLIMA, en charge de l'innovation pour une économie résiliente

et bas carbone, et **Pierre Schellekens**, Directeur à la DG ENERGIE, Commission européenne

Denis Ferrand, Directeur général de Rexecode, et Raphaël Trotignon, Responsable du pôle Energie-Climat de Rexecode

Vincent Coissard, Sous-Directeur Déchets et Economie Circulaire, Ministère de la Transition écologique

Sylvie Lemmet, Ambassadrice déléguée à l'environnement, et **Richard Rouquet** (DGPR), et

Miyuki Tsuchiya (DAEI) et **Thomas Brunel** (DAEI), et **Hugo Lequertier**, Ministère de la transition

écologique, et **Daniel Ramos**, Legal Officer au sein de la division Commerce et environnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Simon Allain, Coordinateur de l'initiative ACT, et **Marlène Dresch**, Référente méthodologie de l'initiative

ACT, et **Adeline Pillet**, Coordinatrice pôle industrie 2050

Réunions thématiques

Climat

- Stratégie nationale bas carbone
- Présentation et d'échange sur la conditionnalité ETS pour les quotas gratuits
- Objectif climat 2040
- Consultation de l'EFRAG en vue de la formalisation de son guide sur les plans de transition climat

- Enjeux relatifs au plan de transition climatique dans le cadre de la CSRD/CS3D
- Clarification des concepts autour des crédits carbone Afep/EpE/Medef

Biodiversité

- Consultation sur les 30 recommandations du « roquelaure de la biodiversité »

Energie

- Système post-ARENH et avant-projet de loi sur la souveraineté énergétique
- Projet de programmation pluriannuelle des énergies (PPE)

Environnement (autres thèmes)

- Proposition de directive européenne « Green Claims »
- Analyse du Rapport Draghi et des lettres de mission des futurs commissaires européens (examen du volet environnement – Climat – Energie)
- Règlement Ecodesign sur l'écoconception des produits durables (ESPR) par le CGDD

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Florian Berg, Research Affiliate à la MIT Sloan School of Management

Emmanuel Faber, Président de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), et

Bertrand Badré, Trustee de la Fondation IFRS

Marie de Sarnez, Directrice adjointe du cabinet de la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Agriculture et à la Souveraineté alimentaire, et **Quentin Mathieu**, Conseiller alimentaire

Luc Vansteenkiste, Président de EuropeanIssuers

Robert Zochowski, CEO de l'International Foundation For Valuing Impacts (IFVI) et

Christian Heller, CEO de la Value Balancing Alliance (VBA)

Réunions thématiques

- Analyse de la double matérialité
- Audit de durabilité
- Besoins des donneurs d'ordre dans la chaîne de valeur
- Consultation de la Haute autorité de l'audit (H2A) sur l'audit de durabilité
- Consultation du CEAOB (Comité regroupant les régulateurs européens chargés de la supervision de l'audit) sur l'audit de durabilité
- Consultation du CSE sur le rapport de durabilité
- Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CS3D -Corporate Sustainability Due Diligence Directive)

- Mise en œuvre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) en matière de reporting de durabilité
- Positionnement des entreprises sur des sujets sociétaux aux États-Unis
- Restitution des résultats de l'enquête sur les relations entre entreprises et ONG
- Simplification de la CSRD et des standards européens de reporting de durabilité (ESRS)
- Transformation des modèles d'affaires

COMMERCE INTERNATIONAL

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Réunion d'échange avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) sur les sanctions contre la Russie

Réunion d'échange avec la direction générale du Trésor sur le 14^e train de sanctions contre la Russie

Réunion d'échange avec la direction générale du Trésor sur le paquet sur la sécurité économique (filtrage des IDE et suivi des investissements)

Réunion d'échange avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) sur la situation au Moyen-Orient

Réunions thématiques

- Présentation du règlement européen sur l'approvisionnement en matières premières critiques (Critical Raw Material Act ou CRMA)
- Réponse à la consultation publique de la Commission européenne concernant l'extension du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) aux secteurs aval
- Aide aux entreprises dans la soumission de leur premier rapport CBAM pendant la période transitoire
- Paquet « sécurité économique » de la Commission européenne (filtrage investissements entrants et sortants)
- Relations commerciales avec la Chine
- Régime américain de contrôle des investissements sortants vers la chine
- Réponse à la consultation publique de la Commission européenne sur le suivi des investissements sortants
- Proposition de révision du règlement européen de filtrage des investissements étrangers
- Mesures en matière de simplification douanière et de simplification dans la mise en œuvre des sanctions de l'Union européenne
- Réponse à la consultation publique de la Commission européenne sur les achats groupés de matières premières critiques
- Rapport Draghi/lettres de mission des commissaires – matières premières critiques et industries zéro émission

- Préparation du 14^e train de sanctions contre la Russie
- Suivi des sanctions de l'Union européenne contre la Russie
- 14^e train de sanctions de l'Union européenne adopté le 24 juin
- Mise en œuvre des sanctions contre la Russie et présence des entreprises françaises en Russie
- Implications de l'élection de Donald Trump pour les entreprises

EUROPE

Déplacement Afep-Medef-France Industrie organisé dans le cadre de la Présidence hongroise de l'Union européenne avec :

- Ambassade de France en Hongrie et service économique
- Secrétaire d'État pour la politique industrielle et la technologie au ministère de l'Economie nationale
- Chef de département, au ministère de l'Economie nationale
- Ambassadrice chargée des affaires climatiques et de la diplomatie climatique auprès du ministère de l'Energie
- Vice-ministre des Affaires étrangères et du Commerce et Secrétaire d'État parlementaire
- Directeur général de l'Agence hongroise de promotion des investissements (HIPA) et Commissaire du gouvernement chargé de la mise en œuvre des grands investissements étrangers directs
- Ministre des Affaires européennes
- Secrétaire d'État adjoint aux affaires macroéconomiques et européennes
- Secrétaire d'État adjoint à la réglementation fiscale et à la comptabilité
- Chef du département de la stratégie de l'Union européenne au ministère des Finances
- Chef du département de la réglementation financière au ministère de l'Economie nationale
- Chef du département de la réglementation de l'emploi au ministère de l'Economie nationale

Dans le cadre de la Présidence polonaise de l'Union européenne avec :

- Ambassade de France en Pologne et service économique
- Ministère polonais des Finances
- Ministère polonais du Climat et de l'Environnement
- Chancellerie du Premier ministre
- Ministère polonais du Développement et des Technologies
- Ministère polonais des Affaires étrangères
- Ministère polonais du numérique

Réunions

- Cocktails des assistants parlementaires du Parlement européen
- Réunion mensuelle des représentants des entreprises françaises présentes à Bruxelles

Maquette et réalisation : Hélène Dodin, Chantal Claude

Illustrations : Hélène Blanc, Arnaud Boutin

Photos : Cyril Bruneau



Ce document a été imprimé sur du papier recyclé.



L'Association des grandes entreprises françaises

25 rue d'Astorg
75008 Paris
tel. +33(0)1 43 59 65 35

Rue de la Science 23
1040 Bruxelles
tel. +32(0)2 219 90 20

www.afep.com

